

O . C . D . V .

Olympic Club de Danse sur glace de Viry-Chatillon

SAISON 2018 - 2019



BALLET

Association affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace, Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
31, Avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY CHATILLON
Président 06 03 68 03 94 - Trésorier 06 13 83 26 86 – Secrétaire 06 33 49 08 55

V20180819

Connectez vous régulièrement sur le site de l'OCDV :
www.ocdv.fr

**pour suivre l'actualité du Club et
avoir toutes les dernières informations !**

Le Club est également sur Facebook :
« [Ocdv Patinage](#) »

Notre adresse email
contact@ocdv.fr

FORMALITES D'INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION EN SEPTEMBRE

- Fiche de renseignements dûment remplie et signée
- 1 photo d'identité récente
- Certificat médical de moins de 3 mois qui autorise la pratique du patinage sur glace en compétition comportant le N° d'Identification du Médecin lisible (ADELI ou RPPS)
 - en cas de première inscription au club
 - ou en cas de renouvellement si au moins une des réponses au questionnaire médical inclus dans la fiche de renseignement est positive
- Pour une première prise de licence :**
Photocopie de la Carte d'Identité ou du Livret de famille (la page concernant l'enfant)
- Assurance complémentaire FFSG signée

ADHESION AU CLUB ET LICENCE

- 180 € (pour la saison) - Licence Compétitions *
- 115 € (pour la saison) – Adhésion simple pour les patineurs licenciés dans un autre club et entraînés par les professeurs de l'OCDV Les patineurs licenciés dans une autre structure devront impérativement fournir une copie de leur licence pour la saison en cours au moment de leur inscription aux cours de ballet sous peine de ne pas être autorisés à participer aux entraînements

* Assurance FFSG incluse dans la licence

COTISATIONS ANNUELLES 2018/2019 BALLET

Du 09/09/2018 au 02/06/2019

Nombre d'heures de cours par semaine	Montant
UNIQUEMENT BALLET	
2 heures ballet + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	373€
BALLET ET COURS CLUB	
2 heures ballet +1 séance club + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	435€
2 heures ballet +2 séances club + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	525€
2 heures ballet +3 séances club + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	635€
BALLET ET ECOLE DE GLACE	
2 heures ballet +1 heure école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	495€
2 heures ballet +2 heures école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	615€
BALLET ET COURS CLUB ET ECOLE DE GLACE	
2 heures ballet +1 séance club +1 heure école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	585€
2 heures ballet +2 séances club +1 heure école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	675€
2 heures ballet +1 séance club +2 heures école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	705€
2 heures ballet +2 séances club +2 heures école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	795€
2 heures ballet +3 séances club +1 heure école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	765€
2 heures ballet +3 séances club +2 heures école de glace + 1 heure au sol (selon nécessité entraînements)	855€

L'accès aux heures club et école de glace est défini selon les informations que vous trouverez dans le chapitre « horaires » ci-après.

Ces cotisations comprennent les dimanches des vacances scolaires.

*Nous vous rappelons que les cotisations correspondent à **un forfait annuel à verser à l'inscription**. Possibilité de paiement échelonné selon un échéancier à fixer avec le Trésorier de l'Association. Les chèques seront débités le 5 de chaque mois.*

L'achat des tissus et accessoires ainsi que la confection de la tenue sont à la charge du patineur. Le club se chargera de trouver la couturière et d'obtenir un devis au meilleur prix. Le déplacement aux compétitions éloignées se fera par bus en groupe (si possible) et sera à la charge des patineurs pour une somme maximale de 100€. L'inscription aux compétitions de ballet sera prise en charge par le club.

D'autre part, les cours ne seront pas assurés les jours suivants suite à des compétitions organisées à la patinoire sous réserve de toute autre fermeture exceptionnelle de la patinoire

- 1 semaine en mars à définir (compétition de curling)
- vendredi 22 février au dimanche 24 février (Coupe de France organisée cette année à Viry)
- 2 week-ends en mai à encore définir (compétitions de hockey)

*Un abattement est effectué sur le montant total des cours hors adhésion et licence :
10 % pour 2 inscrits & 15 % pour 3 inscrits*

LES HORAIRES DU BALLE

Jours	Horaires	Catégorie
DIMANCHE	19h30 à 22h30 19h30 : entraînement au sol (*) 20h30 : glace <i>(*) l'organisation de la séance au sol dépendra de l'avancement du ballet</i>	Ballet

Les participants du ballet sont incités à suivre des cours sur glace en dehors des cours du ballet aux horaires possibles suivants et après validation et sélection par l'équipe enseignante selon les niveaux, la participation, le nombre nécessaire d'heures et les possibilités horaires de l'élève.

- Club Loisirs (pour les mineurs)
 - Mercredi de 11h05 à 12h00
 - Jeudi de 18h45 à 19h40
 - Samedi de 12h50 à 13h45
- Ecole de Glace
 - Du lundi au vendredi de 6h35 à 9h15
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 14h00
 - Dimanche de 7h30 à 9h30.

Code Ethique du Licencié

CODE ETHIQUE DU LICENCIÉ DE LA FFSG

Je m'engage à :

1. Me conformer aux règles de mon sport
2. Respecter les adversaires
3. Proscrire toute forme de tricherie
4. Accepter les décisions des dirigeants
et des officiels d'arbitrage
5. Respecter les choix de l'encadrement
6. Transmettre aux plus jeunes mes connaissances
7. Respecter les organisateurs, les publics
et les équipements où je pratique
8. Rester maître de moi en toutes circonstances
9. Faciliter le travail des médias et des partenaires
10. Partager les valeurs de la glace avec ma famille fédérale



Suivez toute l'actualité de la FFSG
sur Facebook et sur Twitter

